

Image not found or type unknown



Dettes d'une personnes sous tutelles

Par **marie**, le **04/04/2009** à **20:19**

bonjour, ma grand-mère décédée il y a 2 mois était sous tutelle par un organisme désigné par la juge des tutelles. Il y a à peu près 14 mois, on a su par hasard que la maison de retraite n'était pas payée régulièrement. Ma tante a demandé de reprendre la tutelle, après autorisation et réception de tout les papiers, elle s'est aperçue qu'il y avait entre 7000 et 8000 euro de dettes. Comment faire pour ne pas payer ces dettes, merci .